

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUECCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 014-535/19/CT

■ CT1 - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine

Information du Conseil de Territoire

DEE 19/17611/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant pour information:

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Les objectifs nationaux de réduction des consommations imposent aux collectivités territoriales de réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine bâti.

Le projet de loi « portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » (ELAN) présenté au printemps 2018 maintient en effet l'exigence prévue par la loi de transition énergétique de 2015, à savoir de diminuer de 40% les consommations d'énergies en 2030 sur la base de l'année 2010.

La Métropole Aix-Marseille Provence s'est par conséquent engagée dans une démarche de réduction des consommations de son patrimoine notamment en recrutant des économes de flux chargés du suivi des dépenses énergétiques et de la rénovation des bâtiments consommateurs.

Sur son périmètre, le Territoire Marseille-Provence de la Métropole AMP, s'était préalablement engagée via son Plan Climat Energie territorial, voté en octobre 2012, à réduire de 30% ses consommations énergétiques sur son patrimoine et dans l'exercice de ses compétences à échéance 2020.

Ces économies de flux relèvent notamment de la Direction Environnement et Ports de Plaisance, en charge du Plan Climat Energie Territorial, dont les objectifs et actions sont à ce jour intégrés aux objectifs du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) à venir.

Le projet est présenté par la Direction de l'Environnement et des Ports de Plaisance en collaboration avec le Service Ingénierie Bâtiments qui accueille des économes de flux en charge du gros entretien renouvellement (GER). Ce projet a pour objectif de réduire les consommations énergétiques sur des bâtiments métropolitains les plus consommateurs, ayant préalablement fait l'objet d'audits énergétiques, à savoir 3 bâtiments situés sur Marseille, propriété de la Métropole, utilisés dans l'exercice de compétences métropolitaines.

Pour cette opération, il s'agit de remplacer la totalité des équipements lumineux par de la LED, plus performante, plus économe et supérieure en terme de confort au travail.

Les équipements installés auront une durée de vie supérieure à 50 000 heures avec une chute de flux lumineux inférieur à 30%. L'efficacité lumineuse sera supérieure à 90 lm/W.

Ces caractéristiques techniques ont été définies en accord avec la fiche CEE d'opération standardisée BAT-EQ-127 « Mise en place d'un luminaire d'éclairage général à modules LED avec ou sans dispositif de gestion » (haute performance).

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Ce passage à la LED sera couplé avec l'installation de sous-comptage dans les tableaux électriques afin d'évaluer l'impact sur les consommations énergétiques.

Le gain est évalué à 55% d'économie en moyenne sur les consommations d'électricité spécifiques à l'éclairage.

Outre la réduction de consommation énergétique attendue, l'impact environnemental le plus important d'une source lumineuse est principalement déterminé par son efficacité à produire la lumière et sa durée de vie.

Les LED, de par leur émission instantanée de flux lumineux souhaité, sans montée en régime, et leur longue durée de vie, ont un faible impact environnemental.

Par ailleurs, leur fonctionnement en très basse tension, peut être un avantage en termes de sécurité électrique dans les bâtiments concernés.

Le démarrage prévisionnel de la réalisation des travaux est fixé en novembre 2019, pour une durée maximale de 6 mois.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 100 000 euros HT.

Cette opération, intitulée « Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine (travaux de maîtrise des consommations voire production d'EnR) », est inscrite en section d'investissement sur le Budget Etat Spécial 2019 du Territoire Marseille-Provence, géré par la Direction de l'Environnement et des Ports de Plaisance (3DPRO - G610-71-23158 Opération 2015109900).

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANTS
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	20 000 euros
Etat Subvention pour l'opération : « Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (travaux de maîtrise des consommations voire production d'EnR) »	80 %	80 000 euros
TOTAL HT	100%	100 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur la demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine (travaux de maîtrise des consommations voire production d'EnR)".

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC